

FOOT SAVOIE

Bulletin Officiel N° 765

Du 22 Avril 2026



District de Savoie de Football

B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX

Tél : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81

Email : district@savoie.fff.fr

Site : <http://savoie.fff.fr>



RÉUNION FOOT LOISIR FÉMININ

Lundi 27 avril 19h au District

Réunion bilan 2025/2026 et perspectives 2026/2027.

Une réunion aura lieu pour tous les clubs, le **lundi 27 avril à 19h00** au district.

(Clubs présents sur la pratique ou souhaitant créer une équipe en 2026/2027)

A l'occasion, nous remettons les dotations FFF



SOMMAIRE

Comité Directeur page 2	Commission Féminines page 26
Secrétariat page 3	Commission Critérium Féminin séniors page 27
Trésorerie page 4	Commission Technique pages 28 à 29
Commission Délégations page 5	Commission des Règlements pages 30 à 31
Commission FMI page 6	Commission d'Appel Disciplinaire pages 32 à 34
Commission Sportive pages 7 à 9	Commission d'Appel Règlementaire page 35
Commission PEF page 10	Commission des Arbitres pages 36 à 38
Commission des Jeunes pages 11 à 20	Commission Prévention et Ethique page 39
Commission Futsal pages 21 à 22	Commission de Discipline pages 40 à 42
Commission des Coupes pages 23 à 25	Annexes : page 43



Partenaire du District de Football de Savoie



Chaque fois qu'il s'agit de faire vivre le Football, nous saisissons la balle au bond.



Foot SAVOIE



PV N° 765 du 22 Avril 2026

COMITÉ DIRECTEUR

Lundi 20 avril 2026

CONDOLÉANCES

Le président du District, les membres du Comité direction et des Commissions, le personnel, adressent à Denis CRESTEE, membre du Comité direction, et sa famille, toutes leurs sincères condoléances, suite au décès de son gendre, et les assurent de leur soutien dans cette douloureuse épreuve.

JOURNÉE DES BÉNÉVOLES

Elle se déroulera à l'occasion de **la Finale de la Coupe de France le vendredi 22 mai 2026 au Stade de France**, avec journée festive le samedi 23 mai 2026.

Le départ est prévu depuis Chambéry en TGV tôt le vendredi matin, le retour en TGV tard le samedi soir.

Les clubs suivants sont priés de nous désigner un(e) bénévole avant **le 25 avril 2026** :

- | | |
|----------------------|------------------|
| ➤ ENT VAL D'HYERES | ➤ CA MAURIENNE |
| ➤ COGNIN SPORTS | ➤ FC LA ROCHETTE |
| ➤ FC SAINT MICHEL SP | ➤ FC CHAMBOTTE |

Sans réponse à cette date, d'autres clubs seront choisis.

Pour participer à la journée des Bénévoles, il faut le nom, prénom, numéro de licence de la personne proposée, **être licencié(e) FFF et dirigeant(e) depuis au moins 7 ans**, avoir un minimum de 18 ans à la date de l'événement.

NOTE AUX CLUBS - ANS

Campagne 2026 subventions ANS :

Comme toutes les années, cette campagne s'ouvre pour les clubs. Il faut déposer les dossiers sur l'outil "Compte Asso". Voir explications en annexe du PV.

Dès que nous aurons des informations supplémentaires, nous les ferons paraître.

Le district se tient à votre disposition pour plus de renseignements.





SECRÉTARIAT

Réunion du Lundi 20 avril 2026

Correspondances Reçues

Courriers reçus du 13 avril au 20 avril 2026

Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

Courrier Divers :

ALBERTVILLE FOOT 73 - U.S. GRIGNON - COGNIN SP.

Commission d'Appel Disciplinaire :

A.PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMBERY

Commission des Règlements :

COGNIN SP.

Commission Sportive:

AIX F.C. (4)- LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY (2) - CHALLES S.F. -CHAMBERY SPORT 73 - GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE (2) - COGNIN SP. - U.S. CHARTREUSE GUIERS (2) - F.C. BELLE ETOILE MERCURY - U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE (2) - AS THONON - U.S. MODANE - AS Haute Combe de Savoie - ENT. S. DE TARENTEISE - CHALLES S.F. - F.C. ST BALDOPH (2) - ET.S. LE BOURGET DU LAC - ENT. VAL D'HYERES - ST PIERRE SPORT FOOTBALL - Lenny BUISSON RAVE - ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY (2) - Gaëtan HERMAN - Groupement Jeunes de l'Avant Pays Savoyard - FC Haute Tarentaise – ST PIERRE SPORT FOOTBALL (2) – US LA RAVOIRE – CA MAURIENNE - A.S. D'UGINE

Commission De Discipline

Courrier :

A.S. D'UGINE - U.S. CHARTREUSE GUIERS - A. PORTUGAIS CROIX ROUGE

Rapport :

TAYLAN Paris

Commission Des Arbitres :

Jacky MESTACH - VANDURME Nathan (2) - Cyril MONGAZON - F.C. BELLE ETOILE MERCURY – Gérard SOTO (2) - Bilel CHAFAI - KOCA Tolgahan – CHEVALLIER Michel (4) – BUTEL Jean-Pierre - Groupement Jeunes de l'Avant Pays Savoyard – TASSART Benoit (2) – CORMIER David – LEFEBVRE Rémi

Commission FAFA :

MAIRIE d'APREMONT

Commission des Coupes :

U.S. CHARTREUSE GUIERS - COGNIN SP. – US DOMESSIN - AIX F.C. - ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY

Commission des Médailles :

U.S. ST REMY DE MAURIENNE – AS CUINES LA CHAMBRE VAL D'ARC - ST PIERRE SPORT FOOTBALL





Foot SAVOIE



PV N° 765 du 22 Avril 2026

TRÉSORERIE

Mercredi 22 avril 2026

IMPORTANT

Noter OBLIGATOIREMENT votre numéro d'affiliation dans le libellé de vos virements.

Merci au club ayant procédé à un virement le 25 mars 2026 de **416.02 €** de se manifester, car dans le libellé du virement, nous n'avons ni le numéro d'affiliation, ni le nom du club.

koesio
CONNEXION MAXIMALE

Vous accompagnez dans votre transformation numérique

Retrouvez-nous dans notre agence de **Barberaz**
04 79 69 87 60
koesio.com

Services illustrés par des icônes :

- Impression
- Gestion & données
- Informatique
- Sécurité
- Gestion Documentaire
- Communication



COMMISSION DÉLÉGATIONS

Président : Jérôme SPADA

Réunion du Lundi 20 avril 2026

Responsable des Désignations :
Jérôme SPADA Tel : 06 76 04 25 57

Toute demande de délégué pour un match **doit impérativement se faire avant le lundi 18h00,**
Précèdent la rencontre.

Ce délai dépassé votre demande ne sera pas prise en compte.

Cette demande doit être faite via l'adresse officielle du club : n°affiliation@laurafoot.net

Et renvoyer au District de Savoie avec le fichier Excel ci -joint :

DEMANDE DE DÉLÉGUÉ PAR LES CLUBS

Où

<https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/09/DEMANDE-DE-DELEGUE-PAR-LES-CLUBS-3.xlsx>



Sérigraphie - Flocage - Broderie

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. 04 79 25 62 71

mail. jpcreation@jpcreation.fr



COMMISSION FMI

Président : Patrick JANET 06 64 26 44 76

Réunion du Lundi 20 avril 2026

Président : Patrick JANET 06.64.26.44.76

Membre : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Mail : savoiefmi@outlook.fr

FMI : ATTENTION ARRET des anciennes versions FMI

Comme cela a déjà été acté et précisé à plusieurs reprises, nous vous rappelons l'évolution concernant l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI).

Les versions historiques de la WebApp FMI, à savoir la version 3.9 ainsi que la version 4.0.10, deviennent inutilisables à compter du 1 avril

L'ensemble des clubs devra impérativement utiliser la version 5 de la WebApp FMI, et plus précisément la version 5.0.16.

FMI : caractéristiques des tablettes pour version WEBAPP

Un courrier a été envoyé à tous les clubs concernant cette nouvelle application, dans lequel vous trouverez les caractéristiques indispensables au bon fonctionnement des tablettes

Point d'Attention :

La version d'Android doit être au moins la version 12

Alerte :

Certaines tablettes de certains constructeurs en version Android 15 n'autorise pas la mise en place de la version WEBAPP

Soyez prudent pour l'achat

En termes de choix, les tablettes conseillées sont :

- Préconisation de la FFF :
Marques connues (Samsung, Lenovo ou Apple par exemple)
- Les tablettes fournies par le district : LOGICOM





Foot SAVOIE



PV N° 765 du 22 Avril 2026

COMMISSION SPORTIVE

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

SÉNIORS

Responsable : Cédric YSARD 07 71 01 89 31

Adjoint : Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

Réunion du Lundi 20 avril 2026

Présents : Cédric YSARD, Sauveur MICALLEF, Jacky GACHET

Championnat Séniors ARTICLE 34.1.2.1 du District de Savoie :

Les demandes de modification de match doivent OBLIGATOIREMENT être saisies sur FOOT CLUBS avant le lundi 12H qui précède la rencontre du Week- end. Il faut absolument répondre à chaque demande que ce soit favorablement ou pas, si la réponse est négative il faut OBLIGATOIREMENT mettre le motif du refus avant le lundi 12H.

Toute demande arrivant après 12H sera hors délai.

COURRIER CLUB

F.C BELLE ETOILE MERCURY 3 : lu et noté, voir Article 34-1-2-1 ci-dessus pour effectuer une demande sur Footclubs, reçu accord de votre adversaire lundi à 18H hors délais.

CHALLES S.F 2 : lu et noté, nous informant de leur forfait D5B du 19 avril 2026.

C.A YENNE 2 : lu et noté, bug sur FMI du 19 avril 2026 D4A, feuille de match complément changements, blessures, cartons.

U.O. ALBERTVILLE : lu et noté, reçu pour rencontre D1 du 25 avril 2026 à 20 h, la rencontre se jouera au stade Henry DUJOL à ALBERTVILLE.

FC HAUTE TARENTEISE : lu et noté, plannings séniors du 25 & 26 mai 2026.

E.S TARENTEISE 2 : lu et noté, terrain de repli pour rencontre D1 du 19 avril 2026.

AIX F.C 3 : lu et noté, terrain de repli Jacques Forestier 2 pour rencontre D4A du 25 avril 2026

NOTES AUX CLUBS

Reçu compte rendu de la décision LAuRAFoot concernant la rencontre inversée D3B MONTMELIAN 2/ A.S MONT JOVET BOZEL 1, match aller forfait confirmé.

Article 39-4 Règlement du District :

Match n°53976844 retour (D3B), le 19 avril 2026 à 20h A.S MONT JOVET BOZEL 1 contre MONTMELIAN AF2.

Le club de MONTMELIAN AF2 s'étant déplacé au match retour le 19 avril 2026 à BOZEL,

Le club A.S MONT JOVET BOZEL 1 doit indemniser 76 Kms x 2€= 152€, une fiche navette a été éditée pour créditer le compte de MONTMELIAN AF2



Foot SAVOIE



PV N° 765 du 22 Avril 2026

Le club de MARTHOD SP 1 s'étant déplacé à BOZEL n'ayant pas de communication de ce report, le club de AS BOZEL doit indemniser les frais de déplacement, 47Kms x 2€ = 94€

Une fiche navette a été éditée pour créditer le compte de MARTHOD SP1

Rencontre LE HAUT FOOTBALL CLUB CHAMBERY 1/A. PORTUGAIS CROIX ROUGE 2 :

Match retour N° 53974495 du 19 Avril 2026 D3A suite au huis clos pour l'équipe LE HAUT FOOTBALL CLUB CHAMBERY 1, ce club ayant trouvé un terrain de repli à plus de 40 Kms, la rencontre s'est déroulée au parc des sports Synthétique (ALBERTVILLE)

Accord de la Commission Sportive.

Article 39-4 Règlement du district, les kilomètres supplémentaires seront à la charge du club sanctionné, sur la base du tarif kilométrique prévu à cet effet. Le club LE HAUT FOOTBALL CLUB CHAMBERY 1 doit indemniser les Kms soit 55Kms x 2€= 110€.

Une fiche Navette a été éditée pour créditer le compte A. PORTUGAIS CROIX ROUGE 2.

En attente FMI/ feuille de match papier rencontre D5A du 19 avril 2026

ENT. F CHAUTAGNE 2/A. S LA BRIDOIRE 2.

RAPPEL

Huis clos :

L'organisation d'une rencontre de lever de rideau préalable à un match devant se dérouler à huis clos est strictement interdite. Le club dont le terrain ne permettrait pas de faire observer le huis clos devra trouver un terrain de substitution remplissant les conditions exigées

JOURNEE FORFAIT DU 19 AVRIL 2026

Match N°55480609 D5B, du 19 avril 2026 U.S DOMESSIN2/CHALLES S.F. 2

1^{er} forfait du club CHALLES S.F.2 match Aller

Si le club US DOMESSIN 2 se déplace à CHALLES S.F, match retour le 26 mai 2026

La commission appliquera l'article 39-4 Règlement du District.

HOMOLOGATIONS

Match n° 53975479 D4A du 29 mars 2026 FC ST BALDOPH 2/AIX FC 3.

Confirme le résultat acquis sur le terrain

Résultat :	AIX F.C 3 :	3 buts,	3 pts
	F.C ST BALDOPH 2 :	0 but,	0 pt.

Match n° 53975225 D4A du 29 mars 2026 FC PONT/FC DU NIVOLET 2.

Confirme le résultat acquis sur le terrain

Résultat :	F.C PONT 1 :	2 buts,	1 pt
	F.C DU NIVOLET 2 :	2 buts,	1 pt.



Foot SAVOIE



PV N° 765 du 22 Avril 2026

DEMANDE DE MODIFICATIONS POUR LE 25 et 26 AVRIL 2026

D4A du 26 avril 2026 :

Rencontre N° 53975709 US LA RAVOIRE2/ US LA MOTTE SERVOLEX 3 se jouera à 12H30 (stade Marcel BASSET -SY-T4 La Ravoire) accord de la commission sportive.

D5B du 26 avril 2026 :

Rencontre N° 55480612 CHALLES SF2/ AS NOVALAISIEENNE 2 se jouera à 12H30 (stade BERTAIOLA -PN-T6) accord des deux clubs et de la commission.

D3A du 25 avril 2026 :

Match N°53974326 FC CHAMBOTTE3/FC ST BALDOPH1, demande effectuée
Sur Footclubs pour avancer l'horaire à 19H, refusée par le club adverse, maintenu à 20H.

D4B du 25 avril 2026 :

Match n° 53976985 HAUTE TARENTEAISE 2/ FC BELLE ETOILE MERCURY3 se jouera à 18H (stade J.C Rocca PLAGNE TARENTEAISE) avec accord des deux clubs et de la commission sportive.

D2 du 25 avril 2026 :

Rencontre N° 53975632 HAUTE TARENTEAISE1/LAISSAUD FC1 se jouera à 20H (stade J.C ROCCA PLAGNE TARENTEAISE) refus du club adverse pour jouer le dimanche.

D1 du 26 avril 2026 :

Rencontre N° 53976716 U.S PONTOISE1/ ST PIERRE SPORT 1 demande effectuée sur Footclubs pour avancer la rencontre au 25 avril 2026 à 18H30, demande hors délais, maintenue le 26 avril 2026 à 15H.

D5A du 26 avril 2026 :

Rencontre N° 55479970 A.S BOZEL 2/ CHAMBERY SPORT 2 demande effectuée sur Footclubs pour avancer la rencontre au 25 avril 2026 à 20H, accord du club adverse et de la commission.

MATCH COMMISSIONS COMPÉTENTES

Commission Appel réglementaire LAuRAFoot du 27 mars 2026

Match n° 53975575 D2 du 30 novembre 2025 F.C NIVOLET 1/ US CHARTREUSE 1.

Commission discipline reçu fiche navette décision du 07 avril 2026

Match n° 53974486 D3A du 08 mars 2026 F.C SUD LAC 1 contre LE HAUT FOOTBALL CLUB CHAMBERY 1.

Commission Appel Disciplinaire en attente décision avant homologation :

Match arrêté n° 53998758 D1 du 23/11/2025 Cognin Sp 1/ A. PORTUGAIS CROIX ROUGE 1.

En cas terrain impraticable (arrêté municipal ou constat de délégué de secteur), les responsables de la commission sportive doivent OBLIGATOIREMENT être prévenus par téléphone (message vocal si besoin), les clubs recevant ne respectant pas ces directives seront amendés.

Responsables Séniors : Cédric YSARD : 07 71 01 89 31
Sauveur MICALLEF : 06 23 06 49 93



COMMISSION PEF

PROGRAMME ÉDUCATIF FÉDÉRAL

Membres : Damien BILLIET, Edouard FROGER, Alain CAREGLIO, Christelle LEVASSEUR



Le mercredi 17 juin 2026 se tiendra la deuxième édition de la « Faites du PEF » à LAISSAUD !

16 clubs seront invités à positionner une équipe U10 – U11 de 6 à 7 joueurs pour cet après-midi festif.

TEAM



**PARTENAIRE DU DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL
SPONSOR DES COUPES DE SAVOIE**

UNE POLITIQUE 100 % CLUB, UNE SALLE D'EXPOSITION
LES PLUS GRANDES MARQUES, UNE ÉQUIPE À VOTRE DISPOSITION

450, Avenue de Chambéry—73230 ST ALBAN LEYSSE
Tél. : 06 76 65 08 70 - Email : fv@teamsport2000.fr

TEAM





COMMISSION DES JEUNES

Président : Jacky GACHET : 06 12 22 99 82

U20 Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

Réunion du Lundi 20 avril 2026

COURRIERS

ENTS DRUMETTAZ MOUXY : Horaire à 16H30

FC CHAMBOTTE / US LA RAVOIRE : modification refusée le match reste le samedi à 15H00

CHAMPIONNAT

Match du 25 avril 2026

Match N° 54001910 FC-ST-BALDOPH / JS-CHAMBERY

Match N° 54001909 ENTS DRUMETTAZ MOUXY / AIX les BAINS à 16H30

Match N° 54001908 CHAMBERY SPORT 73 / US-DOMESSIN

Match N° 54001911 FC-CHAMBOTTE / US-LA RAVOIRE





Foot SAVOIE



PV N° 765 du 22 Avril 2026

U17 Martine LECHALARD : 06 13 59 62 41

Réunion du Lundi 20 avril 2026

TOUS les matchs sont programmés à 15H00 et ne peuvent être retarder que si l'éclairage est homologué, de plus toutes les modifications se font sur FOOTCLUB avec accord des deux clubs concernés

NOTE AUX CLUBS – RAPPEL IMPORTANT

Il est rappelé aux clubs qu'il est obligatoire d'appeler le délégué de terrain de votre secteur afin qu'il vienne vérifier l'état de celui-ci.

Tout manquement au règlement sera amendé.

IL EST OBLIGATOIRE DE NOTER LE N° DU MATCH, CATEGORIE POUR CHAQUE COURRIER SANS CELUI-CI LE COURRIER NE SERA PAS VALIDE.

LIEUX ET HORAIRES DES MATCHS

Les matchs U 17 du CA MAURIENNE se joueront stade GAVARINI

Les matchs U17 de CHAMBOTTE se joueront toute la saison à LA BIOLLE

Les matchs de la JS CHAMBERIENNE se joueront au stade LEVEL

Les matchs de CHAMBERY-COGNIN se joueront au stade Michel VALLET à CHAMBERY

Les matchs de LA RAVOIRE se joueront au stade M. BASSET à 16H00

CHANGEMENT DE CE WEEK-END

N° 55416354 AIX FC 1- US LA RAVOIRE 1 se jouera à 15H30 stade GARIBALDI à AIX

N° 55416355 CHAMBERY SAVOIE FOOT 1 – FC DU NIVOLET 1 se jouera à 12H30 à CHAMBERY le 26/04

N° 55417141 US LA RAVOIRE 2 - FC CHAMBOTTE 1 se jouera à 15H30 à LA RAVOIRE

N°55417623 SAINT PIERRE SPORT 1 – ENT VAL D'HYERES 1 se jouera à 15H30 à SAINT PIERRE

N°55418537 GJ LA SAVOYARDE2 – MERCURY 2 se jouera à 16H00 à MONTMELIAN



Foot SAVOIE



PV N° 765 du 22 Avril 2026

U15 Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

Réunion du Lundi 20 avril 2026

Pour répondre à vos demandes de changements de dates ou d'horaire, il faut le faire par **FOOT-CLUB**. Avec l'accord du club adverse pour que la commission valide. **ATTENTION Valider dans les délais sinon refus automatique.**

COURRIERS DES CLUBS

HAUTE TARENTEISE – FC CHAMBOTTE – FC DU NIVOLET (Planning)

Matchs avancés au mercredi 22 avril (Journée 8 du 24 mai)

D.1.

Match N°. 55477180. FC DU NIVOLET 2 / FC. CHAMBOTTE 1. Se joue À 16 h00 au stade de BASSENS

D.3.POULE A.

Match N°. 55485015. FC CHAMBOTTE 2 / FC DU NIVOLET 3. Se joue à 17H00 au stade de la BIOLLE

LIEU DES RENCONTRES JOURNÉE 5 DU 26 AVRIL 2026

D.1.

Match N°. 55477224. HAUTE TARENTEISE 1 / FC. FC DU NIVOLET 2. Se joue AU STADE Jean Claude ROCCA à AIME

D.2.

Match N°. 554794998. ETS LE BOURGET DU LAC / FC SUD LAC 1.

LIEU DES RENCONTRES JOURNÉE 5 DU 25 AVRIL 2026 (Deux matchs)

D.3.POULE C.

Match N°. 55482724. FC MERCURY 3 / AS UGINE 1.

Match N°. 55482864. ES TARENTEISE 2 / ENT BASSE MAURIENNE 1. Se joue SAMEDI à 16h00. Stade AIGUEBLANCHE terrain synthétique.

LIEU DES RENCONTRES (Journée Matchs décalés)

D.3. POULE A. (Journée N°. 07 du 10 mai).

Match N°. 55495011. ET.S. LE BOURGET DU LAC 1 / CA YENNOIS 1.

Se joue le **10 MAI 2026**. A 13h00 (Accord des deux clubs)

D.3.POULE A. (Journée N°. 03 du 29 mars).

Match N°. 55494990. ETS LE BOURGET DU LAC 1 / US LA MOTTE SERVOLEX 3

Se joue le **17 MAI 2026**.

D.3.POULE A. (Journée N°. 09 du 31 mai).



Foot SAVOIE



PV N° 765 du 22 Avril 2026

Match N°. 55495021. ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY 2 / F.C. CHAMBOTTE 2.

Accord des deux clubs pour jouer le **SAMEDI 30 MAI à 15H00.**

U/15 A 8 PRINTEMPS 2026

Journée N° 4 du dimanche 26 Avril 2026. CLUB RECEVANT.

10h00

PLATEAU 1

CHALLES SF 1 / FC BAUGES 1 / US ST REMT 1.

PLATEAU 2

GJ LA SAVOYARDE 3 / ENT BASSE MAURIENNE 2 / AS BOZEL

U13

Yann Thill 06 50 96 07 02

Réunion du Lundi 20 avril 2026

INFO AUX CLUBS

Rappel du règlement aux clubs : vous devez envoyer un mail au District de Savoie pour toute équipe forfait avant le lundi suivant le match.

Reçu et lu mail de l'A.S. UGINE pour le forfait générale de l'équipe 3.

Les équipes concernées par la PITCH, les matchs sont déplacés au samedi 23 mai aux heures initialement prévues.
Le site du district étant à jour.

La règle reste la même : pour la phase de printemps, seules les modifications (changement de date, d'horaire, de lieu, de stade, inversion, etc.) saisies sur FOOT-CLUB seront prises en compte, et ce, jusqu'au lundi précédent la date du match à 17h.

Nous vous rappelons de bien vouloir effectuer vos demandes dans les meilleurs délais afin d'obtenir une réponse des clubs adverses et d'éviter tout refus automatique consécutif suite de la mise à jour de l'outil.

Aucune demande transmise par mail ne pourra désormais être traitée.

Nous vous remercions par conséquent de bien vouloir vérifier chaque semaine les notifications et demandes de modification directement sur la plateforme FOOT-CLUB.

Les poules composées de 10 ou 12 équipes créent des journées supplémentaires que nous ne pouvons supprimer.
La phase de printemps se déroulera bien sur 8 journées.

Les journées affichées du 27 / 29 ET 30 JUIN NE SONT PAS A JOUER !!!

**L'ensemble de la catégorie U13.
Avec l'obligation de la transmettre au plus tard le dimanche soir avant 20h00.**

Utilisation de la FMI est obligatoire



Foot SAVOIE



PV N° 765 du 22 Avril 2026

DATE ET LISTE DES MATCHS REPORTÉ POUR INTEMPÉRIE

SAMEDI 23 MAI :

SAUF ACCORD ENTRE CLUB POUR JOUER UN MERCREDI.

- GAPS 2 contre G.J. LA SAVOYARDE 3 **D2 Poule A**
- GAPS 3 contre G.J. LA SAVOYARDE 4 **D3 Poule A.**
- U.O. ALBERTVILLE contre CA MAURIENNE **D2 Poule C**

LIEU ET DATE DES MATCHS REPORTÉ POUR COUPE PITCH

SAMEDI 23 MAI :

SAUF ACCORD ENTRE CLUB POUR JOUER UN MERCREDI.

- GJ LA SAVOYARDE 1 contre ST PIERRE 1 **D1 Poule A**
- GAPS 1 contre CHAMBERY SPORT 73 1 **D1 Poule A**
- ENT. BASSE MAURIENNE 1 contre A.S. HTE COMBE SAVOIE 1 **D1 Poule C**

ATTENTE RETOUR DES FEUILLES DE MATCHS ET RESULTATS

Par suite du non-retour des feuilles de matchs demander les clubs recevant ont été mis en forfait.

PRIS NOTE DES MODIFICATIONS HORAIRES OU DATES

AIX F.C. 1 contre U.S. GRIGNON 1 **D1 Poule A**

A 11H STADE GARIBALDI.

GJUSCC 1 contre ET. S. LE BOURGET DU LAC 1 **D1 Poule B**

A 13H30 STADE MICHEL VALLET BIOLLAY.

ENT. BASSE MAURIENNE 1 contre AS MONT JOVET BOZEL 1 **D1 Poule C**

ENT. BASSE MAURIENNE 1 contre F.C.B. ETOILE MERCURY 4 **D3 Poule C**

A 15H STADE ROGER MAILLET ST PIERRE DE BELLEVILLE.

CHAMBERY SPORT 73 1 contre G.J. LA SAVOYARDE 1 **D3 Poule B**

A 10H STADE ARMAND SERALINI CHAMBERY.

CHAMBERY SAVOIE FOOT 3 contre A.S. BARBERAZ1 **D1 Poule B**

A 10H PLAINE DE JEUX MAGER 1 CHAMBERY.

GAPS 2 contre U.S. LA RAVOIRE 2 **D2 Poule A**

GAPS 3 contre CHAMBERY SAVOIE FOOT 4 **D3 Poule A**

A 13H STADE GUY FAVIER LE PONT DE BEAUVOISIN.

U.S. CHARTREUSE GUIE 2 contre ET. S. LE BOURGET DU LAC 2 **D2 Poule A**

U.S. CHARTREUSE GUIE 3 contre AIX F.C. **D3 Poule A**

A 13H STADE CHARLES BOURSIER 2 ST LAURENT DU PONT.

F.C. B. ETOILE MERCURY 3 contre CŒUR SAVOIE **D3 Poule C**

A 12H30 STADE DE LA GRILLETTE MERCURY.

A.S. UGINE 2 contre C.A. MAURIENNE **D2 Poule C**

A 14H STADE DE MONTMAIN UGINE.



Foot SAVOIE



PV N° 765 du 22 Avril 2026

FMI

- Les FMI sont actives pour les matchs U13 pour toutes les poules D1, D2 et D3.

LA FMI EST OBLIGATOIRE POUR L'ENSEMBLE DES DIVISIONS.

Pensez à installer la nouvelle version

LES FEUILLES DE MATCH NE SERONT A UTILISER UNIQUEMENT EN CAS DE PROBLEME DE FMI.

Les feuilles de match U13 devront être transmises au District de Savoie au plus tard le lundi soir avant 18h00

[Vous pouvez envoyer la feuille de match en photo par mail au District.](#)

U11 Fabien FONTAINE 06 32 60 14 18

Réunion du Lundi 20 avril 2026

Courriers reçus – modification engagement :

- UO ALBERTVILLE : changement de niveau : équipe 1 en D2 et équipe 2 en D3
Réponse : le nécessaire sera fait dès la journée 6 du 02/05/2026.

La journée 6 du samedi 2 mai 2026 est en ligne sur le FAL.

Documents non saisis sur le FAL – Plateaux J3 du 21 mars 2026

Les clubs suivants sont amendés de 35 euros pour document non parvenu au district :

D1

- Union Sportive Culoz Grand Colombier 1 (feuille d'effectif)

D2/D3

- Aix F.c. 3 (feuille de critérium)
- A.s. Mont Jovet Bozel 1 (feuille d'effectif)

Documents non saisis sur le FAL – Plateaux J4 du 28 mars 2026

D1

- Union Sportive Culoz Grand Colombier 1 (feuille d'effectif)
- Ent Basse Maurienne 1 (feuille d'effectif)
- FC Chambotte 1 (feuille d'effectif)
- CS Belley 1 (feuille d'effectif)



D2/D3

- JS Chambérienne 1 et 2 (feuille d'effectif)
- F. C. Chambotte 2 et 3 (feuille d'effectif ET de critérium)
- Aix F.c. 3 et 5 (feuille d'effectif)
- Club Sportif De Belleysan - Section Football 3 (feuille d'effectif)
- C.a. Yennois 1 (feuille d'effectif ET de critérium)
- F. C. Chambotte 4 (feuille d'effectif)
- Ent Basse Maurienne 2 et 3 (feuille d'effectif)
- A.s. Mont Jovet Bozel 1 (feuille d'effectif)

DERNIER RAPPEL : Retour des documents manquants sur le FAL avant le lundi 27 avril 2026 sous peine d'amende de 35 euros.

Journée 5 du samedi 25 avril 2026 :

Epreuve / Phase	Criteriums U11 / Printemps 2026
Secteur / Poule	D2/D3 / UNIQUE
Samedi 25 avril 2026 - Classique	
25/04/2026 - 10h00 - Classique St Alban Laysse - Stade Des Barillettes 100 Route De La Feclaz - Zac Des Barillettes 73230 St Alban Laysse	25/04/2026 - 10h00 - Classique Montagnole - Stade municipal Le chef lieu - 73000 Montagnole
D2 <u>F.C. DU NIVOLET 2</u>	D2 <u>ENT. VAL D'HYERES 1</u>
D3 <u>F.C. DU NIVOLET 3</u>	D3 <u>ENT. VAL D'HYERES 2</u>
D2 A.S. D'UGINE 1	D2 CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL 3
D3 A.S. D'UGINE 2	D2 CHAMBERY SPORT 73 1
D3 ENT. VAL D'HYERES 3	D3 CHAMBERY SPORT 73 2
D2 GROUPEMENT JEUNES UNION SPORTIVE CHAMBERY COGNIN 2	D2 F. C. CHAMBOTTE 2
D2 U.S. CHARTREUSE GUIERS 2	D3 F. C. CHAMBOTTE 3
D3 U.S. CHARTREUSE GUIERS 3	D3 F.C. DES BAUGES 1
25/04/2026 - 10h00 - Classique Voglans - Stade Noël Mercier Rue Pre Fontaine - 73420 Voglans	25/04/2026 - 10h00 - Classique Novalaise - Stade Municipal Route Du Cordonnier - 73470 Novalaise
D2 <u>F.C. SUD LAC 1</u>	D2 <u>A.S. NOVALAISIE NNE 1</u>
D3 <u>F.C. SUD LAC 2</u>	D3 <u>A.S. NOVALAISIE NNE 2</u>
D2 AIX F.C. 3	D2 COEUR DE SAVOIE FOOTBALL 1
D3 AIX F.C. 5	D3 ENT. FOOTBALL CHAUTAGNE 1
D3 CHAMBERY SPORT 73 3	D2 GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD 2
D2 ET.S. LE BOURGET DU LAC 1	D3 GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD 3
D2 U.S. LA RAVOIRE 1	D2 U.S. LA MOTTE SERVOLEX 3
D3 U.S. LA RAVOIRE 2	D3 U.S. LA MOTTE SERVOLEX 4
25/04/2026 - 10h00 - Classique St Etienne De Cuines - Stade Communal Rue Du Stade - 73130 St Etienne De Cuines	25/04/2026 - 10h00 - Classique La Croix De La Rochette - Stade Maurice Rey 1 Avenue Des Alpes - D925 - La Vergeraie 73110 La Croix De La Rochette
D2 <u>A.S. CUINES LA CHAMBRE VAL D'ARC 2</u>	D2 <u>F.C. LA ROCHETTE 1</u>
D3 <u>A.S. CUINES LA CHAMBRE VAL D'ARC 3</u>	D3 <u>F.C. LA ROCHETTE 1F</u>
D3 F.C. VILLARGONDRAN 1	D2 GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE 2
D2 ST PIERRE SPORT FOOTBALL 1	D3 GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE 4
D3 ST PIERRE SPORT FOOTBALL 2	D3 U.S. LA RAVOIRE 3



Foot SAVOIE



PV N° 765 du 22 Avril 2026

25/04/2026 - 10h00 - Classique Ste Helene Sur Isere - Stade Du Vernay Chemin Du Roy - 73460 Ste Helene Sur Isere		25/04/2026 - 10h00 - Classique Montcel - Stade René Mailland Route De Trevignin - D211 - 73100 Montcel	
D2	<u>ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE 1</u>	D2	<u>A.S. LE MONTCEL 1</u>
D3	<u>ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE 2</u>	D2	C.A. YENNOIS 1
D3	FC BEAUFORTIN QUEIGE 1	D2	ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY 3
D2	F.C. BELLE ETOILE MERCURY 2	D3	ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY 4
D3	F.C. BELLE ETOILE MERCURY 3	D3	F. C. CHAMBOTTE 5
D2	F.C. ST BALDOPH 1	D3	F. C. CHAMBOTTE 1F
D3	F.C. ST BALDOPH 2	D2	J.S. CHAMBERIENNE 1
D2	U.S. MODANE 1	D3	J.S. CHAMBERIENNE 2

25/04/2026 - 10h00 - Classique Bozel - Stade Maxime Pautot Route Du Camping - 73350 Bozel		25/04/2026 - 10h00 - Classique St Pierre D Albigny - Stade Stéphane Novet D201G - La Champagne 73250 St Pierre D Albigny	
D3	<u>A.S. MONT JOVET BOZEL 1</u>	D3	<u>ST PIERRE SPORT FOOTBALL 1F</u>
D3	FC DE HAUTE TARENDAISE 2	D2	ENT. S. DE TARENDAISE 2
D3	FC DE HAUTE TARENDAISE 3	D3	F.C. BELLE ETOILE MERCURY 4
D3	MARTHOD SP. 1	D3	F.C. ST MICHEL SP. 1
D3	U.S. GRAND MONT LA BATHIE 2	D2	U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE 2
D3	U.S. GRAND MONT LA BATHIE 3	D2	U.S. GRIGNON 2

25/04/2026 - 10h00 - Classique Challes-Les-Eaux - Stade Bertaiola Rue Du Stade - 73190 Challes-Les-Eaux		25/04/2026 - 10h00 - Classique Barberaz - Stade Municipal 14 Bis Chemin Des Pres - 73000 Barberaz	
D3	<u>CHALLES S.F. 2</u>	D2	<u>A.S. DE BARBERAZ 2</u>
D3	F. C. CHAMBOTTE 4	D2	AIX F.C. 4
D3	F.C. DU NIVOLET 4	D2	CLUB SPORTIF DE BELLEYSAN - SECTION FOOTBALL 3
D3	U.S. DOMESSIN 1	D2	GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE 3

D1 :

Plateau à GAPS:

Poule A :

Poule B

GAPS 1

CHAMBERY SF 2

AIX LES BAINS FC 1

ENT DRUMETTAZ 2

US LA MOTTE SERVOLEX 1

US LA MOTTE SERVOLEX 2

RAPPEL

IMPORTANT : Lors d'un plateau à 8 équipes :

- les rotations se font par niveau et non pas un terrain par niveau car sinon une équipe joue à 10h puis pas avant 11h30.

Donc la marche à suivre est la suivante :

10h : rotation D2

10h30 : rotation D3

11h : rotation D2

11h30 : rotation D3

- Pour les 2èmes matchs, il y a 2 solutions :

soit j'ai laissé des consignes dans la rubrique COMMENTAIRES sur le FAL via footclub, soit c'est gagnant contre gagnant et perdant contre perdant des 1^{ers} matchs ou si match nul, les rapports de force pendant le match. **Les séances de tirs au but sont à proscrire.**



U9 Philippe SALVATORE 06 14 69 02 38

Réunion du lundi 20 avril 2026

**LES JOURNEES DU SAMEDI 25 AVRIL, DU 2 MAI ET DU 9 MAI 2026
SONT SUR LE FAL.**

LES CLUBS CI-DESSOUS SONT AMENDÉS DE 35 €, FEUILLE DE PRESENCE NON PARVENUE
POUR LA JOURNEE DU 28 MARS.

**FC ST BALDOPH
AS CUINES LA CHAMBRE
AS MONT JOVET BOZEL**

METTRE VOS FEUILLES DE PLATEAU ET DE PRESENCE SUR LES DEUX SECTEURS, DEBROUILLES ET DEBUTANTS.

U7 Édouard FROGER 06 10 56 18 18

Réunion du Lundi 20 avril 2026

Responsable : Edouard FROGER (06.10.56.18.18)

Membre : Bernard BERTHET

Engagements :

Au printemps 2026, les U6/U7 joueront à 4 vs 4, sur 2 niveaux de pratique N1 & N2

101 équipes engagées sur le printemps 2026

- 42 équipes sur le niveau 1 (débrouillés)
- 59 équipes sur le niveau 2 (débutants)

Modifications des horaires :

Merci d'envoyer un mail directement à efroger@savoie.fff.fr, pour une prise en compte rigoureuse de vos demandes de modifications.

Logiciel FAL :

Quelques dysfonctionnements ont été constatés sur l'utilisation du FAL, via le site du District de Savoie :

- Certaines dates n'apparaissent pas
 - Le nombre d'équipes participantes ne remonte pas correctement
- = **Merci de passer exclusivement et directement via l'outil FAL (application).**

Les feuilles de plateaux et les feuilles d'effectifs doivent être déposées sur les 2 niveaux de pratique (N1 et N2) :

Plateaux du Printemps 2026 : (amende de 35€)

- Feuilles de plateaux manquantes : RAS
- Feuilles d'effectifs manquantes : RAS



Calendrier 2026 :

- U6/U7 : samedi 25 avril
- U6/U7 : samedi 02 mai (Festifoot Niveau 1)
- U6/U7 : samedi 09 mai (Festifoot Niveau 2)
- [U6/U7 : samedi 16 mai \(journée optionnelle sur inscription\)](#)
- U6/U7 : samedi 30 mai (en cours de construction et de finalisation)

JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS : samedi 06 juin, au Stade Olympique d'ALBERTVILLE

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Les nouveaux engagements :

Si vous souhaitez ajouter une ou plusieurs équipes, merci d'adresser un mail officiel à : district@savoie.fff.fr avec copie à efroger@savoie.fff.fr

Tous les calendriers sont disponibles via l'interface F.A.L.

F.A.L. (accessible via Footclubs) :

Pour rappel, en tant qu'utilisateur Footclubs, il faut avoir les profils « Organisation » & « Compétitions » pour accéder au FAL.

Les clubs « accueil » doivent identifier (cocher) dans le F.A.L. :

- Les équipes présentes
- Les équipes absentes ayant prévenu
- Les équipes absentes sans prévenir (**amende de 35 €**)

Les clubs qui ne déposeront pas les feuilles de plateaux seront amendés de 35 €

Les clubs qui ne déposeront pas les feuilles d'effectifs seront amendés de 35 €

Une période 15 jours vous est accordée pour déposer tous les documents, via le F.A.L.

Dans le F.A.L. les feuilles d'effectifs doivent être déposées sur les plateaux U6 et U7 (quand ils sont associés) et sur les plateaux U9 débrouillés et U9 débutants quand vos équipes sont sur les mêmes sites (dépôt de la feuille d'effectif pour chaque niveau ou chaque site).

Information : il est préférable de rendre diffusable les coordonnées de vos référents dans le F.A.L. (mise à jour directe et simultanée dans FootClubs et donc sur le site du District).

Le correspondant Footclubs est habilité à rendre vos coordonnées diffusables.

Les modifications de sites (lieu ou stade) et des horaires sont gérées uniquement par le centre de gestion. Merci de nous transmettre vos modifications dans les meilleurs délais à J-5 (le lundi précédent le plateau ou le critérium du samedi).

Tous les documents relatifs à l'organisation des pratiques U6/U7, U9 et U11 sont disponibles sur le site du District de Savoie de Football :

<https://savoie.fff.fr/simple/pratiques-u7-u9-u11-u13/>



COMMISSION FUTSAL

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Réunion du Lundi 20 avril 2026

CHAMPIONNAT INTERDÉPARTEMENTAL

LES CALENDRIERS SONT EN LIGNE.
POULE HAUTE SUR LE SITE DU DISTRICT DE L'ISERE.

CORRESPONDANT DU DISTRICT 38 : M CARRETERO Christophe 06 99 88 64 01
Carretero.c70@gmail.com

POULE BASSE SUR LE SITE DU DISTRICT DE LA SAVOIE.

Journée 6

REPORTE DATE ULTERIEURE EN ATTENTE DE PROPOSITION DE DATE

FUTSAL LAC ANNECY 2 - FUTSALBOURGET UNITED

Journée 7

SAMEDI 25 AVRIL 2026 - 18H00

CBF74 2 - U.O. ALBERTVILLE

REPORTE SAMEDI 16 MAI 2026 - 17H00 AU GYMNASSE DE LA SEYTAZ
GYMNASSE INDISPONIBLE A LA DATE INITIALE

A. FUTSAL ROCHETTE O 2 - FUTSALBOURGET UNITED

POULE HAUTE

Journée 8

DIMANCHE 26 AVRIL 2026 - 16H00

FUTSAL PAYS VOIRON - U.S. CHARTREUSE GUIERS

DIMANCHE 26 AVRIL 2026 - 20H00

THONON AS - FUTSAL PICASSO 2

DIMANCHE 17 MAI 2026 - 20H00

USBE - AFK MONTMELIAN



CHAMPIONNAT INTERDÉPARTEMENTAL - mode de défraiement des arbitres

Comme vous le savez, le mode de défraiement des arbitres est différent entre le district de Savoie / Haute-Savoie et de l'Isère.

Après discussion avec le président de la commission Futsal du district de Savoie et avec l'aval de nos présidents de district respectif (73 et 38), voici ce qui nous apparaît comme la meilleure solution :

- Pour les équipes d'Isère jouant en Savoie / Haute Savoie : Pas d'arbitres à régler.
- Pour les équipes d'Isère jouant en Isère et recevant un club de Savoie / Haute Savoie : Le club recevant règle les 2 arbitres.
- Pour les équipes d'Isère jouant en Isère et recevant un club d'Isère : Chaque club règle les 2 arbitres.
- Pour les équipes de Savoie / Haute Savoie jouant en Isère : Pas d'arbitres à régler.
- Pour les équipes de Savoie / Haute Savoie jouant en Savoie / Haute Savoie : Fonctionnement habituel.

Pour le temps de jeu où une différence est pratiquée.

En Isère, temps de jeu de 2 fois 20 minutes en temps décompté.

En Savoie/Haute Savoie, si le gymnase a des installations le permettant et 2 arbitres officiels présents, choix aux clubs recevant de faire 2 fois 20, temps décompté ou 2 fois 25 sans décompte. La règle officielle dans les lois du jeu étant 2 fois 20, arrêts de jeu décomptés, nous vous demandons au maximum d'appliquer cette formule.

Bien évidemment, la formule choisie doit être confirmée au club se déplaçant avant le début de la rencontre.

Un grand merci aux clubs et encore toutes nos excuses pour cet apport de précisions tardif.





COMMISSION DES COUPES

Président : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Réunion du Lundi 20 avril 2026

Présents : Patrick JANET, Jérôme SPADA.

Excusée : Ghislaine RAYNAL

COUPE DE FRANCE 2026-2027 ENGAGEMENTS

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via [FOOTCLUBS](#) des engagements pour l'édition 2026/2027 de la Coupe de France (seniors libres).

► **Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord.**

Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord avant le 14 juin 2026 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus.

Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.

► **Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2025/2026,**
vous devez vous inscrire via le menu :

« Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) »
puis « Fédération Française de Football ».

Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et desideratas) puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au 24 juillet 2026 (dernier délai)

Droits d'engagement : 52 Euros

RETOUR TROPHÉE

Merci aux clubs ci-dessous de prévoir le retour des trophées au district
(État correct et propre)

Coupe du Président U15 à 8

Coupe PILLET U15

Coupe RAFFIN

UO ALBERTVILLE
LA MOTTE SERVOLEX
MONTMELIAN AF



Foot SAVOIE



PV N° 765 du 22 Avril 2026

CANDIDATURE à L'ORGANISATION DES FINALES

La commission des Coupes et les membres du Comité Directeur ont validés ce lundi 15 décembre 2025 les clubs organisateurs des finales 2025-2026 :

Pour les Coupes U13 PIGNIER- SÉRALINI et U11 Crédit Agricole du jeudi 14 mai 2026 :

AIX FC

Pour les coupes U15 à 8, U15, U17 et U20 du samedi 13 juin 2026 :

AS BARBERAZ

Les finales séniors féminines et masculines auront lieu le samedi 6 juin 2026 chez le vainqueur du championnat de Division 1 de la saison dernière à savoir :

VAL D'HYERES

La commission des Coupes remercie les clubs qui ont candidatés mais non retenus

TIRAGE DES COUPES DE SAVOIE

INFORMATION COUPE DE SAVOIE

A partir de cette saison en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, **plus de prolongation (hormis pour les finales)**, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

CORTADE - RAFFIN

1/2 Finale le jeudi 14 mai 2026 à 15h00

Le tirage est en ligne

FEMININES A 8

1/2 Finale le jeudi 14 mai 2026 à 10h00

Le tirage est en ligne

U20 TRIQUET

1/2 Finale le jeudi 14 mai 2026 à 15h30

Le tirage est en ligne

U17 TRONCY

1/2 Finale le jeudi 14 mai 2026 à 15h30

Le tirage est en ligne

U15 PILLET

1/2 Finale le jeudi 14 mai 2026 à 10h00

Le tirage est en ligne



TIRAGE PRÉSENT SUR LE FAL

INFORMATION IMPORTANTE SUR LE FAL

Les clubs ayant été tirés recevant et ne pouvant pas recevoir le plateau à l'heure et/ou au lieu prévu, doivent se rapprocher des autres clubs de leur plateau pour définir ensemble des nouvelles modalités.

Merci dans informer la Commission des Coupes.

Pour rappel chaque club doit être en possession d'une feuille d'effectif le jour du plateau avec le nom prénom est numéro de licence des joueurs ainsi qu'un moyen de contrôle de licence (Foot compagnon, listing, etc.)

Des contrôles aléatoires seront faits par les membres de la commission.

Cette feuille d'effectif devra être saisie sur le FAL dès le mercredi suivant avant 16h00.

Le club recevant devra être en possession d'une feuille de plateau qu'il devra compléter et saisir sur le FAL dès le mercredi suivant avant 16h00.

Une amende de 35€ sera établi à tous les clubs ne respectant pas ces avant 2 consignes

L'organisation des rencontres sera réalisée de la façon suivante :

L'éducateur du **club recevant** fera en présence des éducateurs visiteurs un tirage des lettres selon le nombre de clubs sur le plateau

A-B-C-D-E

Ces lettres seront attribuées avant le tirage aux clubs

Vous trouverez dans le lien ci-dessous tous les éléments pour l'organisation des Coupes Jeunes

<https://savoie.fff.fr/simple/coupes-de-savoie-jeunes-u11-et-u13/>

CLUBS FINALISTES

Nous connaissons d'ores et déjà les clubs finalistes pour les coupes suivantes

U18 F

FC CHAMBOTTE, AIX FC

U13 PIGNIER

CHAMBERY SF, FC NIVOLET, AIX FC, CHAMBERY SPORT 73

U13 SERALINI

VILLARGONDRAN, AS BARBERAZ, EF CHAUTAGNE, FC BAUGES

U11 CREDIT AGRICOLE

CHAMBERY SF, FC MERCURY, AIX FC, ES TARENTOISE



FÉMININES SÉNIORS

Président : **GACHET JACKY** 06 12 22 99 82

Responsable : **Alain HANS** 06 28 06 72 52

Réunion du Lundi 20 avril 2026

IMPORTANT

Suite au rajout du club du d'AIX FC dans le championnat « Féminines Séniors district » de printemps et que ce même championnat est en match aller/retour, tous les clubs auront 2 matchs perdus contre AIX FC pour que leur arrivée n'ait aucune incidence sur le classement final.

Les matchs se joueront exactement comme les matchs normaux, FMI, la seule différence sera que tous les matchs contre AIX FC seront homologués à 0 point pour les deux clubs.

COURRIERS

FC HAUTE-TARENTEISE : Reçu planning des terrains « la commission vous remercie »

CHAMPIONNAT

CHAMPIONNAT LE 26 avril 2026

MATCH N° 54502388 US-DOMESSIN / ST-REMY
MATCH N° 54502387 SF CŒUR de SAVOIE / FC-LA ROCHETTE
MATCH N° 54502386 ENTF-CHAUTAGNE / ENT-APCR ESB à **CHINDRIEUX**
MATCH N° 54502385 FC-HAUTE TARENTEISE / AIX LES BAINS à **BOURG SAINT MAURICE**
MATCH N° 54502389 USC-AIGUEBELLE / JS-CHAMBERY





CRITERIUM FEMININ SENIORS

Président : GACHET JACKY 06 12 22 99 82

Responsable : VINIT Carole 07 88 67 32 78

Réunion du Lundi 20 avril 2026

PROPOSITION DE PLANNING POUR LE PRINTEMPS

Vous pouvez inverser les matchs en fonction de votre planning (je n'ai pas tenu compte des réceptions et déplacements)

Entre le 27/04 ET LE 10/05 :

JS CHAMBÉRIENNE 2 – CHALLES SF 2
FC BAUGES 2 – MARTHOD SP 2
CA YENNE 2 – FC SUD LAC 2
AS LE MONTCEL 1 – CŒUR DE SAVOIE FOOTBALL 1

Entre le 13/04 ET LE 26/04 :

AS LE MONTCEL 1 – JS CHAMBÉRIENNE 1
CA YENNE 2 – FC BAUGES 2
ENT S DRUMETTAZ 2 – AS NOVALAISE 2

Entre le 11/05 ET LE 24/05 :

ENT S DRUMETTAZ 2 – CA YENNE 2
JS CHAMBÉRIENNE 1 – CŒUR DE SAVOIE FOOTBALL 1

Entre le 25/05 ET LE 14/06 :

FC BAUGES 2 – CHALLES SF 2
JS CHAMBÉRIENNE 1 – AS LE MONTCEL 1
ENT S DRUMETTAZ 2 – FC SUD LAC 2
CA YENNE 2 – MARTHOD SP

Pour rappel, les feuilles de match sont **OBLIGATOIRES**, pour raison d'assurance (blessure ou accident) et pour justifier la pratique « loisir ».

Réunion bilan 2025/2026 et perspectives 2026/2027.

Une réunion aura lieu pour tous les clubs, le **lundi 27 avril à 19h00 au district.**

(Clubs présents sur la pratique ou souhaitant créer une équipe en 2026/2027)

A l'occasion, nous remettrons les dotations FFF

INFO :

TOURNOI ES DRUMETTAZ MOUXY LE 6 JUIN 2026

Inscription et règlement au numéro ci-dessous :

Tél : 07 71 10 48 47 – Morgane PELLEGRIN





COMMISSION TECHNIQUE

Mercredi 22 avril 2026

Contacts :

Julien TRANCHANT - CTF : 06 28 94 53 98 - jtranchant@savoie.fff.fr

Edouard FROGER – CDFA : 06 10 56 18 18 - efroger@savoie.fff.fr

Damien BILLIET - ETD 73 : 06 20 93 38 11 - dbilliet@savoie.fff.fr

Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

Membres de la Commission Technique :

Samir ALKACHEV - Benjamin ALLART - Abdesslem ARAFA - Abdelouahab BOUHABILA - Guillaume BRANDELY - Christian BROCHE - Thomas COSTE - Hugo COURNARIE - Philippe DHERBEYS - Rafik ES SLASSI - Olivier FRESCHI - Cédric GAUTHIER - Malorie GUETAZ - Titouan HELOIRE - Rony IORI - Jimmy JUGLARET - Roger KAPUNDJU - Benoit LAGARDE - Bertrand LECONTE - Jean Christophe LECOQ - Nicolas PANTEGHINI - Alain PAWELEC - Morgane PELLEGRIN - Marc ROULET - Romain VERGER.

NOTE AUX CLUBS

Retrouver les procédures d'inscription sur le site du District de Savoie

Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates des formations sur le site du District (rubrique formation)

N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin : district@savoie.fff.fr

Note aux clubs

Nous vous remercions d'inscrire au maximum 2 candidats par club et par formation

Inscription via Portail Clubs OBLIGATOIRE

Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires sur l'instant T au sein du club.
 - Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session.
 - Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venants d'autres structures.
- Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente.

Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.

Merci de votre compréhension

**RAPPEL : Pour les candidats possédant une LICENCE DIRIGEANT un certificat médical pour LA PRATIQUE D'ACTIVITE SPORTIVE est OBLIGATOIRE, effectivement ces licences ne couvrent pas la pratique du football.
Ce certificat doit être envoyé lors de l'inscription sur la boîte mail du District.**



CERTIFICATIONS 2025 – 2026

Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats

Date : mardi 5 mai 2026

Lieu : à définir

Coût : 60 €

Inscriptions validées : 4

Romain LESUR (AIX FC)

OUTCHIRI Mohamed (ENT S DRUMETTAZ MOUXY)

Djamel BOUNEZ (FC MOIRANS 38)

Driss SIF (ST PRIEST 69)

Les convocations et les thèmes à étudier ont été envoyés par mail, avec copie aux clubs le 26 mars 2026

Certification CFF3 - MAXIMUM 4 candidats

Date : jeudi 21 mai 2026

Lieu : LA MOTTE SERVOLEX

Coût : 60 €

Inscriptions validées : 4

Lionel DA SILVA RODRIGUES (FC CHAMBOTTE)

Nicolas PERCHET (US DOMESSIN)

Eddy RAPHIN (ENTS DRUMETTAZ MOUXY)

Grégory DELONG (AS GRESIVAUDAN 38)

Les convocations et les thèmes à étudier ont été envoyés par mail, avec copie aux clubs le 22 avril 2026





COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Président : René SAILÉ

Réunion du Lundi 20 avril 2026

Président : M. René SAILÉ, Port : 07 84 71 06 82

Membres : M. Patrick JANET, Port : 06 64 26 44 76, M. Francis MOREL-BIRON, M. Jean Marc GUICHARD

COURRIER

COGNIN SP :

La notion d'équipier supérieur ne s'applique que dans le club pour lequel il est licencié.

RÉSERVES D'AVANT MATCH

Dossier n° 36 :

Match N° 53996822 UO ALBERTVILLE 2 – COEUR DE SAVOIE FOOTBALL seniors D3 B du 12 avril 2026

Dossier n° 37 :

Match n°55479962 MONTMELIAN A. 3 - MARTHOD SP. 1 seniors D5 poule A du 12 avril 2026

DÉCISIONS

Dossier n° 36 :

Match N° 53996822 UO ALBERTVILLE 2 – COEUR DE SAVOIE FOOTBALL seniors D3 B du 12 avril 2026

Réserve d'avant match du club de COEUR DE SAVOIE FOOTBALL concernant la participation de l'ensemble des joueurs susceptible d'avoir participé à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.

Réserve recevable

Après vérification des matchs de l'équipe supérieure de l'UO ALBERTVILLE, l'équipe de l'UO ALBERTVILLE 2 est en conformité avec l'article 118 des règlements généraux de la fff.

Par ces motifs, la Commission des Règlements :

- Rejette la réclamation comme non fondée
- Confirme le résultat acquis sur le terrain
- Résultat :

UO ALBERTVILLE 2 :	2 buts,	3 pts
COEUR DE SAVOIE FOOTBALL :	1 but,	0 pt

Transmet à la Commission compétente pour homologation



Dossier n° 37 :

Match n°55479962 MONTMELIAN A. 3 - MARTHOD SP. 1 seniors D5 poule A du 12 avril 2026

Réserve d'avant match du club de MARTHOD concernant la participation de plus de 2 joueurs susceptible d'avoir joué plus de 5 matchs avec une équipe supérieure du club de MONTMELIAN

Réserve recevable.

Après vérification des matchs des équipes supérieures de MONTMELIAN A, l'équipe de MONTMELIAN A 3 est en conformité avec l'article 7.2.2 des règlements sportifs du district

Par ces motifs, la Commission des Règlements

- **Rejette la réclamation comme non fondée**
- **Confirme le résultat acquis sur le terrain**
- **Résultat :**

MONTMELIAN A. 3. :	3 buts,	3 pts
MARTHOD SP :	1 but,	0 pt

Transmet à la Commission compétente pour homologation





COMMISSION D'APPEL EN MATIERE DISCIPLINAIRE

Président : Fabien FONTAINE

Réunion du jeudi 16 avril 2026

COMPTE RENDU D'AUDITION

Compte rendu d'audition du 16 avril 2026

DOSSIER N° 8 : Appel du Club de A. PORTUGAIS CROIX ROUGE et du Comité de direction du District de Savoie de Football contre la décision de la commission de discipline parue dans le PV n° 753 du mercredi 28 janvier 2026 concernant le Match N° 53998758 – COGNIN SP 1 – A. PORTUGAIS CROIX ROUGE 1 – SENIORS D1 – POULE UNIQUE – Du 22/11/2025

Objet : - Sanctions pour l'A. PORTUGAIS CROIX ROUGE :

Envahissement de terrain : amende de 100 €

Mauvaise tenue du public : amende de 175 €

Match arrêté : amende de 175 €

Frais de dossier instruction : amende de 60 €

Absence à convocation : amende de 70 €

Match retour à huis clos sur leur terrain avec un délégué officiel à leur frais

Résultat : score acquis sur le terrain – COGNIN SP vainqueur sur le score de 3 buts à 1.

La Commission d'Appel en matière disciplinaire composée de :

F. FONTAINE (Président), S. COHEN, G. PILLET, B. CAMUS et D. MAILLAND-ROSSET

En présence des personnes convoquées,

Après avoir informé toutes les personnes présentes à l'audition de leurs droits de faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de se taire lors de cette audition,

Après le rappel des faits de la procédure,

Le club de l'A. PORTUGAIS CROIX ROUGE ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition,

Les personnes convoquées et auditionnées n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

Jugeant en appel et dernier ressort,

Considérant que le club de l'A. PORTUGAIS CROIX ROUGE indique que les sanctions prises par la Commission de Discipline sont très très lourdes, qu'il ne comprend pas pourquoi la Commission leur a infligé un match à huis clos lors du match retour alors que l'équipe jouait à l'extérieur, que le club demande comme sanction que le match soit rejoué, que les spectateurs présents ne sont pas assujettis au club de l'A. PORTUGAIS CROIX ROUGE, qu'ils n'ont



aucun pouvoir sur eux, que la responsabilité des événements incombent au club de COGNIN SP car en tant que club recevant, c'est eux qui sont responsables du public.

Considérant que le club de COGNIN SP indique que 2 délégués étaient présents, que l'un d'eux s'est rendu au niveau du groupe de supporters qui insultaient l'arbitre officiel de la rencontre et qu'il s'est fait lui-même insulté, que le club a fait le maximum ce jour-là en tant que club recevant, que le règlement de la FFF stipule que chaque club est responsable des faits commis par ses supporters, que les rapports des arbitres officiels de la rencontre et leurs déclarations le jour de l'audition de la Commission de Discipline indiquent tous que personne du club de COGNIN SP n'est entré sur le terrain.

Considérant que la représentante de la Commission de Discipline explique qu'au regard du rapport de l'arbitre, la commission a appliqué l'article 128 des règlements généraux de la FFF ainsi que l'article 2.1 du barème disciplinaire de la FFF et que vu que l'arbitre a indiqué qu'il s'agissait de supporters du club de l'A. PORTUGAIS CROIX ROUGE qui l'avaient insulté puis qui étaient entrés sur le terrain ce qui a provoqué l'arrêt définitif de la rencontre, c'est le club de l'A. PORTUGAIS CROIX ROUGE qui a été sanctionné.

Considérant que le club de l'A. PORTUGAIS CROIX ROUGE souhaite que la présente commission prenne en considération les courriers que le club a versés au dossier, qu'il maintient qu'en n'étant pas organisateur de la rencontre, il ne devrait pas être sanctionné et demande que le match soit rejoué.

Sur ce,

Considérant que conformément à l'article 128 des Règlements Généraux de la F.F.F. pour l'appréciation des faits, les déclarations de l'arbitre officiel sont retenues jusqu'à preuve du contraire,

Considérant qu'il ressort des rapports des arbitres de la rencontre ainsi que de l'audition en 1ère instance des personnes présentes que la responsabilité disciplinaire du club de COGNIN SP n'est pas engagée en qualité de club recevant, en tant que garant de la sécurité de la rencontre et du bon déroulement de cette dernière; qu'en égard aux éléments précités, le club de COGNIN SP a mis des moyens suffisants pour prévenir ou faire cesser les perturbations en positionnant un délégué au niveau du groupe de supporters véhéments et insultants, en assurant la sécurité des arbitres et en essayant en vain de faire sortir lors de la pénétration des personnes sur le terrain et alors qu'aucun supporter du club de COGNIN SP n'est entré sur la pelouse au moment des incidents,

Considérant qu'en vertu de l'article 2.1.b) du Règlement Disciplinaire de la F.F.F. « Chaque club est responsable des faits commis par un assujetti qui lui est rattaché. Les assujettis peuvent faire l'objet de poursuites disciplinaires et éventuellement être sanctionnés, dans le cas où ils ont été les auteurs d'une des fautes disciplinaires suivantes, au moins ; b) faits relevant de la sécurité d'une rencontre survenus avant, pendant et après cette dernière ou susceptible d'en impacter le bon déroulement, ainsi que tous désordres, incidents ou conduites incorrectes. » ; qu'à ce titre, le club visiteur est également responsable des faits commis par ses supporters;

Considérant que le groupe de supporters étaient véhéments et insultants envers l'arbitre de la rencontre lors de fautes sifflées contre l'équipe de l'A. PORTUGAIS CROIX ROUGE, que ce même groupe a pénétré sur le terrain lors d'une faute commise sur un joueur de l'A. PORTUGAIS CROIX ROUGE, que ce groupe, même s'ils n'étaient pas tous identifiés par un équipement du club de l'A. PORTUGAIS CROIX ROUGE, était présent pour supporter l'équipe de l'A. PORTUGAIS CROIX ROUGE.

Considérant que l'article 2.1 b) du Règlement Disciplinaire de la F.F.F dispose que « En cas de manquement(s) à l'obligation de résultat en ce qui concerne la sécurité et le bon déroulement des rencontres qui pèse (...) sur tous les clubs de football, l'organe disciplinaire (...) apprécie la gravité des fautes commises par le club et détermine les sanctions proportionnées à ces manquements qu'il convient d'infliger » ; qu'il incombe donc au club visiteur de remplir son obligation de résultat concernant la bonne tenue de son public pour le bon déroulement de la rencontre; Considérant que la responsabilité disciplinaire de l'A. PORTUGAIS CROIX ROUGE est engagée au titre du comportement des supporters identifiés comme soutenant le club, à l'origine d'insultes et d'avoir pénétré sur l'aire de jeu alors que le match était en cours ce qui a provoqué l'arrêt définitif de la rencontre; que le club de l'A.



Foot SAVOIE



PV N° 765 du 22 Avril 2026

PORTUGAIS CROIX ROUGE n'a pas rempli cette obligation de résultat concernant la bonne tenue de son public, que la Commission de discipline a donc appliqué le règlement prévu et sanctionné le club de l'A. PORTUGAIS CROIX ROUGE des amendes de mauvaise tenue du public, envahissement de terrain et match arrêté, a décidé de déclarer le résultat de la rencontre au moment de l'arrêt de celle-ci à savoir, victoire du club de COGNIN SP sur le score de 3 buts à 1 et enfin a décidé d'un match retour à huis clos sur leur terrain avec un délégué officiel à leur frais pour prévenir une réitération des faits.

Par ces motifs, la Commission d'Appel décide :

1- de confirmer toutes les sanctions présent à l'encontre du club de l'A. PORTUGAIS CROIX ROUGE, en 1ère instance par la Commission de Discipline du District de Savoie de Football.

2- le club de l'A. PORTUGAIS CROIX ROUGE est redevable des Frais de dossier d'appel de 80€.

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport (saisine obligatoire du Comité National Olympique et Sportif à Paris dans un délai de 15 jours préalablement à tout recours contentieux).

**Le Président
Fabien FONTAINE**



COMMISSION D'APPEL EN MATIERE REGLEMENTAIRE

Président : Fabien FONTAINE

Lundi 20 avril 2026

CONVOCATION

DOSSIER N° 8 : Appel du club de l'USC AIGUEBELLE contre la décision de la Commission des Règlements parue dans le PV n° 763 du 8 avril 2026 concernant le match n°53976697 USC AIGUEBELLE / ENT S TARENTOISE - SENIORS D1 du 22 mars 2026

Les personnes concernées sont convoquées devant la Commission d'Appel en Matière Règlementaire du District de Savoie de Football,

Le lundi 27 avril 2026 à 18h45

Au siège du district de Savoie de Football – Maison des Sports
90, Rue Henri Oreiller – parc de Buisson-Rond
73000 CHAMBÉRY

aux fins d'être entendues sur l'objet cité.

La Commission rappelle que la présence des personnes convoquées est obligatoire et que les licences et les pièces d'identité seront réclamées.

La Commission rappelle qu'à cette audition, vous pouvez éventuellement être accompagné du Conseil de votre choix et qu'en cas de problème grave vous empêchant de vous déplacer, à défaut, vous pouvez vous faire représenter par la personne de votre choix, dûment mandatée ou produire vos observations écrites.

Par ailleurs, conformément aux droits de la défense, nous vous rappelons que vous disposez du droit de faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de se taire.

La commission demande aux personnes convoquées d'attendre dans le hall d'entrée de la Maison des Sports. Un membre de la Commission d'Appel viendra vous accueillir afin de vous rendre à la salle d'audition.

**Le Président de la Commission,
F. FONTAINE**

A noter : la Maison des Sports fermant à 17h00, pour accéder au District de Savoie de Football, en dehors de cet horaire, merci de bien vouloir sonner (sonnette à gauche de la porte d'entrée), si aucun membre n'intervient, merci de contacter le District au 04 79 33 84 45



COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

RESPECTONS NOS ARBITRES
Sans arbitre pas de match

Réunion du Lundi 20 avril 2026

La CDA

Présents: Mrs Daniel DESMARIEUX, Jacky MESTACH, Gérard SOTO, Alphonse LOMBARD, Remi LEFEBVRE,

Excusés : Mrs Luc ALIX, Evan BONTRON, Emmanuel BONTRON (membre CRA LIGUE AURA),

COURRIERS, MAILS

Mail, Courrier Arbitre

-M. Nathan VANDURME (C A M), pièce administrative mise au dossier 'arbitre' le concernant

-M. Cyril MONGAZON (BOZEL), signalement administratif sur frais de match (autre gestion compétition du DISTRICT DE L'ISERE)

-M. Bilel CHAFAI (MERCURY), confirmant avoir arbitré un match FUTSAL, qui a eu lieu le 18/04/26

Mail, Courrier Observateur/Accompagnateur

-M. Remi LEFEBVRE, accompagnement de Melle Lucie HAILLOUD (LA MOTTE SERVOLEX), du 19/04/26

-M. David CORMIER, accompagnement de M. Abderrahmane AMRANE (GRIGNON), du 19/04/26

-M. Michel CHEVALLIER, observation de M. Mohamed AYARI (indépendant), du 19/04/26

-M. Michel CHEVALLIER, accompagnement de Melle Lily DA COSTA ABREU (LA MOTTE SERVOLEX), du 19/04/26

-M. Benoit TASSARD, accompagnement de M. Jawed BENALI (JSC), du 19/04/26

-M. Jean-Pierre BUTEL, accompagnement de M. Florentin RAMEAU (ST BALDOPH), du 12/04/26

-M. Michel CHEVALLIER, observation de M. Tayfun DURMAZ (indépendant), du 11/04/26

-M. Michel CHEVALLIER, accompagnement de M. Melih SOY (HAUT de CHAMBERY), du 11/04/26

-M. Gérard SOTO, accompagnement de M. Gwendal FOSSORIER (LA CHAMBOTTE), du 19/04/26

-M. Gérard SOTO, observation de M. Esat YLDIRIM (CSF), du 19/04/26

-M. Jacky MESTACH, observation de M. Yahnn LAMBERLIN (LA CHAMBOTTE), du 19/04/26

Mail, Courrier Club :

-Club FC NIVOLET, demande d'arbitre en U15 D1 et D3, matchs qui seront programmés le mercredi 22 avril à BASSENS et LA BIOLLE

-Club FC CHAMBOTTE, demande d'arbitre sur rencontre de U18 Féminine CHAMPIONNAT DE HAUTE SAVOIE, rencontre du 25/04/26 à ENTRELAC contre MARIGNIER, 17H30

-Club CŒUR DE SAVOIE, courrier sur l'arbitrage lors de la rencontre du dimanche 20/04/26 en D3 B

-Club de MERCURY, signalement d'absence de l'arbitre désigné en U15 D3, le 18/04/26

-Club du G A P S, demande d'arbitre sur rencontre FEM U18 du 02/05/26 contre MISERIEUX TREVoux (N° 54641212)

-Club de ASSOCIATION FUTSAL K PUC1 MONTMELIAN, signalement d'absence d'arbitre, rencontre du 18/04/26

Mail, Courrier Fiches de frais de match FUTSAL :

- Club de LA ROCHETTE FUTSAL : Fiche de frais des arbitres, match du 21/03/26

- Club de BOURGET UNITED : Fiche de frais des arbitres, match du 04/04/26



DATES A RETENIR – CONVOCATION ARBITRE- QUESTIONNAIRE

Questionnaire Arbitres



A l'attention des A
et
Information aux Présidents de club, Dirigeants, éducateurs,

ARBITRES J A D : Samedi 25 avril 2026

De 8h30 à 12h00

Liste des arbitres convoqués :

Mme Fatima EDDOUM (MERCURY),
Mrs Hamza SBARTAI (LA RAVOIRE), Nathan VANDURME (CAM), Gabbin BARLET (DOMESSIN), Abdelhamid BELLIR (AIX LES BAINS), Mendy KEITA (TARENTEISE), Ismael AL BAHRAOUI (LA RAVOIRE), Emir Fee AYDOGAN (TARENTEISE), Angelo PAROLINI (ST BALDOPH), Felix TAYLOR (LA BRIDOIRE), Yanis GIGANTE (ST MICHEL DE MAURIENNE) Ali KHAJJOU (AIX LES BAINS), Mustapha MBACKE (MONTMELIAN), Hamza BELLIR (DRUMETTAZ), Evan LEBRETON POTHIN CHALLES LES EAUX), Zakaria MEROUCHE (CHY SPORT 73), Maxime REIGNIER (LE BOURGET LE LAC),

Arbitres en situation d'Absence de D1 D2 D3 D4 ASS

Sont également convoqués le 25 avril 2026

Mmes Cathy PETIT (CSF), Vanesa CORVERA (HAUTE TARENTEISE)
Mrs Abdessamad AIT KHOUYA (ST BALDOPH) Guillaume MARTIN (HAUTE TARENTEISE) Mohamed AMLIL (TARENTEISE) Dylan ROIGNAU (TARENTEISE) SAGNIER (HAUTE TARENTEISE) BENOIT Remi (LA BATHIE) Mohamed SMAILI (LA PONTOISE) Yannick DECKER (ST PIERRE SPORT) Ahamada MADI (indépendant) Florentin RAMEAU (ST BALDOPH) Guillaume MARTIN (HAUTE TARENTEISE) Dylan ROIGNAU (TARENTEISE) Bastien SAGNIER (HAUTE TARENTEISE) Mohamed SMAILI (LA PONTOISE) Yannick DECKER (ST PIERRE SPORT) Lucas BENAÏSSA (AIGUEBELLE) Sofian BOUDRA (AIX LES BAINS) Laurent CHAPPERT (VILLARGONDRAN) Melih SOY (HAUT DE CHAMBERY) Tristan TRILLAT (DOMESSIN) Mohamed ACHALHI (JSC), Laurent CABY (MONTMELIAN), Fabien EXCOFFIER (U O A), Chérif GUENTRAH (LA BRIDOIRE), Youssef LAHMIDI (AIX LES BAINS),

INDISPONIBILITÉS DES ARBITRES du 04 au 06 avril 2026

SIMON Axelle Indisponible du 21/03/2026 au 30/04/2026 Raison professionnelle ou scolaire
PALIQI Rozana Indisponible du 14/11/2025 au 15/06/2026 Convenance personnelle
ANTUNES Ugo Indisponible du 18/02/2026 au 30/06/2026 Convenance personnelle
VANDURME Nathan Indisponible du 23/11/2025 au 30/06/2026 Raison personnelle
MARTINET Yohan Indisponible du 06/09/2025 au 06/11/2026 Raison personnelle
BELLIR Abdelhamid Indisponible 08/03/2026 au 30/06/2026 le Samedi Raison professionnelle
FOFANA Makan Indisponible du 10/03/2026 au 10/07/2026 Raison professionnelle
ACHALHI Mohamed Indisponible du 01/04/2026 au 31/05/2026 Raison professionnelle
AMLIL Mohamed Indisponible du 14/03/2026 au 25/04/2026 le Samedi Raison professionnelle
MADI Ahamada Indisponible du 01/02/2026 au 30/06/2026 le Dimanche Convenance personnelle
DE LEO Rubens Indisponible du 18/04/2026 au 09/07/2026 Convenance personnelle
TASSART Benoit Indisponible du 01/03/2026 au 10/05/2026 Raison personnelle
CAUCHETEUX Didier Indisponible du 01/09/2025 au 30/06/2026 Raison personnelle
BEKSAS Aïssa Indisponible du 04/10/2025 au 01/06/2026 Samedi de 07H30 à 18H Convenance personnelle
GUENTRAH Cherif Indisponible du 05/03/2026 au 25/07/2026, Raison personnelle
KHAJJOU Acel Indisponible 02/02/2026 au 15/06/2026 de 07H30 à 23H30 Raison personnelle
YILDIRIM Esat Indisponible du 15/03/2025 au 30/06/2026 Samedi de 07H30 à 20H Raison professionnelle
ABADDAR Salim Indisponible du 01/03/2026 au 30/06/2026 Dimanche de 08H à 19H Convenance personnelle



PV N° 765 du 22 Avril 2026

AIT KHOUYA Ilyes Indisponible du 02/03/2026 au 09/05/2026 Convenance personnelle
TAYLOR Felix Indisponible du 21/03/2026 au 30/06/2026 le Dimanche Convenance personnelle
EL BOUZIANI Younes Indisponible du 11/01/2026 au 11/07/2026 Raison professionnelle ou scolaire
ZERAIBI Adel Indisponible du 05/01/2026 au 30/04/2026 Raison professionnelle ou scolaire
AYDOGAN Emir Efe Indisponible du 03/02/2026 au 03/06/2026 Convenance personnelle
PAROLINI Angelo Indisponible du 05/09/2025 au 15/06/2026 le Samedi Convenance personnelle
DE NARDI Nathan Indisponible du 01/01/2026 au 30/06/2026 Raison professionnelle ou scolaire
LEFEBVRE Remi Indisponible du 07/04/2026 au 20/04/2026 Convenance personnelle
KADRI Iyed Indisponible du 22/03/2026 au 26/04/2026 Convenance personnelle
CORVERA Vanesa Indisponible du 31/03/2026 au 30/06/2026 Convenance personnelle
PINET Romuald Indisponible du 23/04/2026 au 28/04/2026 Congés
DECKER Yannick Indisponible le 26/04/2026 de 07H30 à 13H Convenance personnelle
Indisponible le 25/04/2026 Convenance personnelle
SERNA Jacques Indisponible du 24/04/2026 au 27/04/2026 Convenance personnelle
LECORNE Cedric Indisponible du 24/04/2026 au 26/04/2026 Congés
SOTO Gerard Indisponible du 11/04/2026 au 26/04/2026 Raison personnelle
BELAROUCI Ismael Indisponible du 25/04/2026 au 26/04/2026 Raison professionnelle
BENOIT Remi Indisponible du 06/04/2026 au 30/04/2026 Raison personnelle
SAGNIER Bastien Indisponible le 26/04/2026 Raison professionnelle
LAMBERLIN Yann Indisponible le 25/04/2026 Congés
PETIT Cathy Indisponible du 17/04/2026 au 29/04/2026 Congés
BOUCHER Damien Indisponible le 26/04/2026 de 15H à 23H30 Convenance personnelle
EXCOFFIER Fabien Indisponible le 25/04/2026 de 07H30 à 16H Convenance personnelle
BENKEMOUICHE Hamza Indisponible le 25/04/2026 Raison professionnelle
AIT KHOUYA Abdessamad Indisponible du 25/04/2026 au 26/04/2026 Raison professionnelle
MICHON Séverine Indisponible le 25/04/2026 Convenance personnelle
DONNEAUD Grégoire Indisponible le 26/04/2026 Convenance personnelle
FREIHER Pierre Louis Indisponible du 25/04/2026 au 17/05/2026 Raison professionnelle ou scolaire
MISSON Benoit Indisponible du 06/04/2026 au 04/05/2026 Congés
JUNG Louis Indisponible du 24/04/2026 au 26/04/2026 Congés
REIGNIER Maxime Indisponible du 25/04/2026 au 25/04/2026 Raison professionnelle ou scolaire
MAAMRI Said Indisponible le 26/04/2026 Convenance personnelle
TSONEV Ivana Indisponible le 26/04/2026 de 07H30 à 12H30 Convenance personnelle
YAKIMOV Selina Indisponible le 26/04/2026 Convenance personnelle
PERRON Emmanuel Indisponible le 25/04/2026 de 07H30 à 15H30 Convenance personnelle
VINCENT Henri Indisponible le 25/04/2026 Convenance personnelle
VANNESPENNE Herve Indisponible du 24/04/2026 au 25/04/2026 Stage
SMAILI Mohamed Indisponible le 25/04/2026 de 07H30 à 16H30 Raison professionnelle
ACARER Engin Indisponible le 25/04/2026 Convenance personnelle
CAMUS Bernard Indisponible le 25/04/2026 Convenance personnelle
RIDOLFO Sébastien Indisponible le 25/04/2026 Convenance personnelle
BUISSON RAVE Lenny Indisponible le 26/04/2026 Convenance personnelle
FOSSORIER Gwendal Indisponible du 25/04/2026 au 26/04/2026 Raison professionnelle ou scolaire
OLAGNON Arthur Indisponible du 25/04/2026 au 26/04/2026 Convenance personnelle
RAHHALI Mohammed Indisponible du 21/04/2026 au 06/05/2026 Congés
MOLLIER BILLET Theo Indisponible le 26/04/2026 Convenance personnelle
TAYLAN Baris Indisponible le 25/04/26 Convenance personnelle
MBACKE Moustapha le 25/04/26 Convenance personnelle
DA COSTA ABREU Lily le 26/04/26 Convenance personnelle

Soit **65** arbitres indisponibles sur **155**

Plus d'1/3

+ celles qui arrivent dans la semaine.

DATES A RETENIR – CDA

Samedi 25 avril 2026 : Regroupement Arbitre JEUNES et Stagiaires

Lundi 27 avril 2026 : CDA



COMMISSION PRÉVENTION et ÉTHIQUE

Président : Alain CAREGLIO

Réunion du Lundi 20 avril 2026

CAMÉRA EMBARQUÉE

Liste des matchs classés à risques ou à enjeux : Caméras embarquées sur les arbitres

Journée 18

Samedi 25/04 :

- D1 Match n°53976720 U O ALBERTVILLE 1 - J S CHAMBERY 1

Dimanche 26/04 :

- Féminines Match n°5452388 DOMESSIN US 1 - SAINT REMY UN SP 1
➤ D3 B Match n°53996826 CŒUR DE SAVOIE FOOT 1 – MONTMELIAN A 2
➤ D2 Match n°53975966 US LA MOTTE SERVOLEX 2 – CHAMBERY SPORT 73

L'établissement de cette liste est basé sur les éléments recueillis auprès des commissions, Discipline, Rapport et signalement des arbitres ...

Rappel important :

- Les joueuses et/ou joueurs s'opposants à cette initiative nationale ne **pourront pas participer** aux rencontres.
➤ La commission ne peut, en aucun cas, communiquer les images, qui seront déposées sur le serveur fédéral pendant 30 jours et seront utilisées aux besoins des commissions disciplinaires, appels ou judiciaires, si plaintes déposées par arbitres et/ou clubs.



COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du lundi 20 avril 2026

Présents : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET – Sophie LEFEVRE

Présents non élus : Magali BERLIOZ - David CORMIER - Mohamed DAIF – Mario LAURENCIN - Francis MOREL-BIRON

INFORMATION AUX CLUBS

Nous rappelons à tous les clubs que dans la mesure où la tablette est signée il y a un onglet où vous cliquez :

➤ Je déclare avoir pris connaissance.

Seuls les arbitres sont habilités à nous faire modifier les erreurs sur la tablette.

Les supporters ou spectateurs apportent leur soutien et leurs encouragements à leur équipe, sans agressivité, ni insultes à l'égard de leurs homologues adverses, pour que chacun puisse apprécier le spectacle en toute sérénité. L'attitude des spectateurs et supporters doit s'inscrire dans la convivialité et le bon état d'esprit.

POUR INFORMATION

Les sanctions prononcées seront consultables pour les clubs, sur FOOTCLUBS, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon espace FFF ».

La présente décision est susceptible de recours devant l'organe compétent (Ligue : sanction égale ou supérieure à un an, District : inférieure à un an) selon les dispositions de l'Article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours suivant sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'Article 3.4.1. du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Compte-tenu des impératifs liés au bon déroulement et à l'équité sportive, la Commission de Discipline décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel de cette sanction.

Le Président de la Commission de Discipline,
Pascal ELHOMBRE

La Secrétaire de la Commission de Discipline,
Pierrette CATANIA

IMPORTANT

La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.

Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le lundi entre 18h à 19h. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.



Foot SAVOIE



PV N° 765 du 22 Avril 2026

IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35€ par personne absente.

IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club et signé obligatoirement, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.

IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.

POUR RAPPEL

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club. Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.

POUR INFORMATION

Vous trouverez après chaque réunion de la Commission de Discipline, un tableau faisant apparaître les suspensions fermes prononcées.

Dans ce tableau, n'apparaît pas l'identité des personnes sanctionnées, afin de ne pas être en désaccord avec la C.N.I.L.

Commission de Discipline du 20 avril 2026 - Extraction des sanctions suspensions fermes						
Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet
20/04/2026	D3	Joueur	A.S. D'UGINE	12/04/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	27/04/2026
20/04/2026	D4	Joueur	A.S. DE BARBERAZ	12/04/2026	2 MF dont Auto	13/04/2026
20/04/2026	D3	Joueur	A.S. MONT JOVET BOZEL	11/04/2026	1 Match Ferme par révoc sursis	27/04/2026
20/04/2026	D4	Joueur	A.S. MONTAGNY	12/04/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	27/04/2026
20/04/2026	D3	Joueur	A.S. NOVALAISIEENNE	12/04/2026	4 MF dont Auto	13/04/2026
20/04/2026	D3	Joueur	A.S. NOVALAISIEENNE	12/04/2026	Auto + 1 match avec sursis	13/04/2026
20/04/2026	D4	Joueur	C.A. MAURIENNE F. ST JEAN DE MAURIENNE	12/04/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	27/04/2026
20/04/2026	D2	Joueur	C.A. MAURIENNE F. ST JEAN DE MAURIENNE	12/04/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	27/04/2026



Foot SAVOIE



PV N° 765 du 22 Avril 2026

20/04/2026	D2	Joueur	C.A. MAURIENNE F. ST JEAN DE MAURIENNE	12/04/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	27/04/2026
20/04/2026	D4	Joueur	C.A. YENNOIS	12/04/2026	Auto + 1 match avec sursis	13/04/2026
20/04/2026	D2	Joueur	CHAMBERY SPORT 73	11/04/2026	2 MF dont Auto	12/04/2026
20/04/2026	D5	Joueur	COEUR DE SAVOIE FOOTBALL	12/04/2026	Auto suffisant	13/04/2026
20/04/2026	D5	Joueur	COEUR DE SAVOIE FOOTBALL	12/04/2026	Auto suffisant	13/04/2026
20/04/2026	D2	Joueur	ET.S. LE BOURGET DU LAC	12/04/2026	Auto + 1 MF par révoc sursis ou IF	13/04/2026
20/04/2026	D4	Joueur	F.C. BELLE ETOILE MERCURY	12/04/2026	Auto + 1 match avec sursis	13/04/2026
20/04/2026	D2	Joueur	F.C. BELLE ETOILE MERCURY	12/04/2026	Auto suffisant	13/04/2026
20/04/2026	D4	Joueur	F.C. DU NIVOLET	12/04/2026	6 MF dont Auto	13/04/2026
20/04/2026	D4	Joueur	F.C. DU NIVOLET	12/04/2026	4 MF dont Auto + 1 match avec sursis	13/04/2026
20/04/2026	D2	Joueur	FC DE HAUTE TARENDAISE	11/04/2026	8 Matches Fermes dont Auto	12/04/2026
20/04/2026	D1	Joueur	J.S. CHAMBERIENNE	12/04/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	27/04/2026
20/04/2026	D1	Joueur	ST PIERRE SPORT FOOTBALL	12/04/2026	2 MF dont Auto+1MF par révoc sursis ou IF	13/04/2026
20/04/2026	D2	Joueur	U.S. LA RAVOIRE	12/04/2026	Auto + 1 match avec sursis	13/04/2026
20/04/2026	D4	Joueur	U.S. LA RAVOIRE	12/04/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	27/04/2026

ANNEXES

- Rencontres
- Amendes administratives
- Campagne 2026 subventions ANS
- Lutte contre les violences
- Formation CDOSS
- Formation Bénévoles PSA Savoie
- Recrutement US CHARTREUSE GUIERS
- Manifestation UO ALBERTVILLE

